

J'ai de l'asthme et je suis enceinte : ce que je dois savoir

Le site du Docteur Djamel OUADAH

Adresse du site : www.docvadis.fr/djamel-ouadah



Validé par
le Comité Scientifique Pneumologie

Sans que cela soit prévisible, l'asthme peut évoluer de trois manières différentes au cours de la grossesse : il s'améliore dans 1/3 des cas, il reste inchangé dans 1/3 des cas, il s'aggrave dans 1/3 des cas.

Que dois-je savoir ?

Les femmes enceintes dont l'asthme est bien contrôlé ne présentent pas plus de complications pendant la grossesse que les femmes non asthmatiques.

En revanche, un asthme insuffisamment contrôlé pendant la grossesse pourra avoir des conséquences pour la maman et le futur bébé.

Quand la maman asthmatique respire mal, l'alimentation du fœtus en oxygène est parfois insuffisante, source de complications telles que prématurité et petit poids de naissance.

Que dois-je faire ?

Pendant votre grossesse, vous devrez bénéficier d'un suivi médical régulier et

concerté avec votre obstétricien et vos médecins.

Puis-je continuer à prendre mon traitement contre l'asthme ?

Oui, vous ne devez pas arrêter vos médicaments pendant votre grossesse. La plupart des médicaments de l'asthme peuvent être prescrits pendant la grossesse.

La prescription médicale sera adaptée en fonction de l'évolution de votre asthme.

Pendant votre grossesse :

N'arrêtez pas votre traitement de l'asthme.

Consultez régulièrement pour contrôler votre asthme.

Évitez les contacts avec le ou les allergènes auxquels vous êtes sensible.